



Extrait de délibération

Identifiant
2019-05-01

Comité syndical 20 mai 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le vingt mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Nathalie BRESCIA a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 mai 2019

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants

Présents : 16 titulaires / 1 suppléant

Absents, excusés : 15 titulaires / 30 suppléants

Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier	COIFFARD Jean-François, BIRONNEAU Pascal		
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, BOUCHER Hervé-Loïc, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ALBERT Philippe, BRESCIA Nathalie	GILBERT Véronique, De TALHOUET ROY Hervé, ROUVREAU Laurent, BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul	PILLOT Jean	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, MINEAU Nadine, MORIN Joël	GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, EVRARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul		

Convention d'adhésion au service de travaux à façon paie

Didier Gaillard - Ronan Cesbron

La convention d'adhésion au service de travaux à Façon Paie doit être mise à jour afin d'être en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). Ainsi, une nouvelle convention a été établie avec une réévaluation du tarif de prestation en lien avec la mise en place du prélèvement à la source. De ce fait, le bulletin sera facturé 6.50 euros au 1^{er} janvier 2019 (5.50 euros actuellement).

Le Comité Syndical décide de valider la nouvelle convention et d'autoriser le Président à la signer.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD